L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JÉRÔME BAYON.

JEUDI MATIN, 22 MARS, 1832.

GOUVERNEUR. J. B. DAWSON.

MAIRE Col. PEIRE.

RECORDER FELIX DE ARMAS.

Nous sommes autorisés à annoncer qu'un grand nombre d'électeurs du dème, district sentionderont M. Antoine Dubreuz, à la prochaine élection d'Alderman.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 22 mars.

Nous délivrons volontiers à l'invitation qui nous est faite par l'un des administrateurs du Théâtre d'Orléans, en annonçant que MM. Déchaupe et St. Aubin s'offriront de remplir jusqu'à la fin de l'année théâtrale le vide que laisse dans la composition de la troupe la retraite inopinée de M. Cangigny. Le bonne volonté et le zèle du premier, dans toutes les occasions semblables, lui ont toujours valu la bienveillance du public ; et le talent dont le second a déjà donné des preuves, dans les différents genres qu'il a jusqu'ici entrepris avec tant de succès, lui est une garantie certaine que cet empressement de sa part lui vaudra l'accueil le plus flatteur et de nouveaux triomphes. On a lieu de croire qu'avec de tels secours, et l'administration et les habitués du Théâtre s'apercevront à peine de l'absence d'un premier sujet aussi nécessaire que l'est ici un *Bilocion*, circonstance qui, autrement, aurait pu devenir si fatale aux recettes de cet établissement.

Pour ajouter encore à l'intérêt qu'offrent les représentations ainsi montées, le directeur vient d'augmenter la liste de ses pensionnaires actuels d'un nouveau sujet, M. Chevalier, qui débuta ce soir dans *Villehandie du Confident*, et qu'on dit n'être pas sans talent. M. Chevalier n'est pas fortuné ; cette circonstance, aussi bien que le désir de plaire au public, a décidé l'accueil favorable fait à sa demande ; ces motifs sont dignement appréciés par les habitants de notre ville ; cependant, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer quelque surprise de ce qu'ils aient pu regarder insuffisants à l'administration pour l'engager à prendre une décision dans un cas semblable. Serait-ce parce que nous nous étions chargés d'interpréter le désir de M. Castel ? Nous aurions eu peut-être l'injustice de le supposer, si la preuve de confiance qu'on nous donne aujourd'hui ne nous était nécessairement tout soupçon à cet égard.

NOUVELLES RECENTES D'EUROPE.

Le navire *Champion*, capitaine Patin, parti du Hâvre le 8 février, est entré hier dans notre port ; par cette occasion nous avons reçu nos lisses du Hâvre jusqu'au 7 compris, et de Paris jusqu'au 6 ; nous en donnons d'amples extraits.

On verra que les prédictions du parti qui, en juillet 1830, se sépara des doctrinaires parvenus au pouvoir sont sur le point de s'accomplir ; jamais la paix de l'Europe ne fut plus éminemment en danger d'être troublée ; la révolution et les bayonnettes autrichiennes ont reparu en Italie, le sang coule de nouveau ; et la question hollando-belge et moins près de sa solution que jamais. *Figaro* aura beau jeu de dire à présent que la machine à protocoles est hors de service : vainement la conférence a essayé de trancher le noeud gordien ; son arme est émoussée, et la main du vieux pantin politique qui la tient est défaillante.

Nous référons le lecteur aux extraits qu'il trouvera plus bas.

EXTÉRIEUR.

TROUBLES D'ITALIE.

FAENZA, 23 janvier.

Après le combat de Cesène du 20 de ce mois, dans lequel 1800 gardes civiques firent tête pendant six heures à plus de 4,000 soldats pontificaux soutenus par 600 hommes de cavalerie et une nombreuse artillerie, la plus grande partie de nos jeunes patriotes se retirèrent sur Forli en bon ordre, avec armes et bagages ; les autres, au nombre de 150 ou 200, entrèrent dans Césène, où ils se dispersèrent dans les familles, qui s'empressèrent de leur offrir un asile ; et, pour ne point exposer la ville au pillage, ils quittèrent leurs armes. Le soir même, à l'approche de la nuit, les troupes pontificales se précipitèrent dans la ville, qui n'opposait aucune résistance.

Arrivés dans le faubourg de Sarli, les assassins enrégimentés qui composent l'armée du pape ont commencé à commettre les atrocités les plus révoltantes, et la ville a été bientôt livrée au pillage et au plus épouvantables excès. Pendant trois heures consécutives, on a entendu des coups de fusil tirés dans les rues et dans les maisons ; des enfans, des vieillards, des femmes, ont été assassinés après avoir subi les plus infâmes outrages. Les soldats ne sortaient des maisons que chargés de dépouilles : l'or, l'argent, les vêtemens, les meubles, ont été volés ou détruits. Il nous serait impossible de rapporter toutes les scènes de ce drame sanglant.

Tandis que ces choses se passaient à Cesène, les gardes civiques, comprenant l'impossibilité de résister aux forces supérieures qui les avaient écrasées la veille, prirent la résolution de se retirer immédiatement sur Bologne. Le 21 au matin, elles quittèrent Forli, et laissèrent ainsi la ville sans défense. Une députation, composée des principaux magistrats de cette ville, se rendit le matin même au quartier-général de l'armée pontificale, pour annoncer que la ville n'opposerait aucune résistance ; le commandant en chef fit ses efforts pour rassurer les magistrats, et dit qu'il saurait maintenir parmi ses troupes la plus sévère discipline. Quelques heures après, vers midi, les troupes pontificales firent en effet leur entrée dans la ville ; elles furent accueillies sans aucune démonstration d'hostilités ; des patrouilles circulèrent bientôt dans les rues, et, pendant quelques heures, l'ordre ne fut pas troublé.

Les citoyens, pour montrer plus de confiance, circulaient dans les rues ou se montraient sur le seuil des maisons. Cependant, un grand nombre de soldats armés circulaient isolés dans la ville. A 4 heures un homme du peuple se prit de querelle avec un sergent, à l'occasion d'une paire de souliers que le premier avait achetés d'un soldat, et que le sergent voulait l'obliger de rendre. L'acheteur demanda l'argent qu'il avait donné, et, pour toute réponse, il reçut un coup de fusil qui le renversa sur la place. Cet événement fut le signal d'une épouvantable massacre ; les soldats, commandés par des officiers, se précipitèrent sur la place publique et commencèrent à tirer sur les citoyens paisibles et sans défiance. Bientôt le massacre devint général ; les soldats se précipitèrent dans les maisons en criant : *pillage ! pillage !*

La ville présenta le spectacle le plus affreux. Beaucoup d'officiers prenaient part à une infâmes scène, qui se sont prolongée pendant plusieurs heures ; le curé a été tué avec deux autres prêtres ; on a reconnu parmi les morts le comte Ferdinand Gocchi, le jeune comte Sili, horriblement défiguré, a été trouvé au milieu des cadavres ; on n'a pu le reconnaître que par la marque que portait un de ses bras. Plusieurs moines ont été massacrés, des enfans de 5 ou 6 ans ont été immolés, des femmes ont été violées et ensuite assassinées. Les rues étaient jonchées de corps mutilés : on voyait des membres épars, des bras, des jambes, des têtes isolées des corps ; on avait coupé le nez et les oreilles aux blessés avant de les *achever*. Tous les cadavres étaient dépouillés de vêtemens ; beaucoup ont été jetés dans le canal, d'autres ont été enterrés par les soldats eux-mêmes. On ne connaît pas encore le nombre exact des morts ; on ne peut les compter que par les citoyens que les familles ne voient plus dans leur sein ; il y a environ 100 blessés, et on a déjà la certitude que plus de 50 personnes ont péri dans ce massacre.

Le commandant Barbieri a publié un ordre du jour, dans lequel il se contente de témoigner quelques regrets sur ces scènes d'horreur, mais qui n'atteste pas moins la réalité des faits. Voici quelques passages de cette pièce.

ORDRE DU JOUR.

FORLI, 22 janvier.

Soldats !

"Quelles qu'aient été les raisons supposées ou réelles qui vous ont entraînés aux funestes événemens d'hier soir, je ne puis me dispenser de vous témoigner mes regrets, d'autant plus que je me proposais aujourd'hui de vous donner les louanges que vous mériter pour votre belle conduite dans la journée du 20. Soldats ! la subordination et l'exécution des ordres de vos chefs, et une conduite amicale vis-à-vis vos concitoyens, voilà ce que nous vous ordonnons et ce qui peut seul nous ouvrir le sentier de notre entreprise. Ne trahissez pas mes espérances, ne souillez pas la renommée que vous avez acquise, que la subordination accompagne toujours votre courage."

Le cardinal Albani est arrivé le 22 à Cesène, et il a immédiatement publié la notification suivante. La vérité est encore, dans cette pièce, horriblement défigurée.

NOTIFICATION.

Joseph, cardinal, commissaire extraordinaire des quatre légations :

L'accueil pacifique fait par la cité de Forli aux troupes pontificales m'avait rempli de joie. A peine en avais-je reçu l'agréable nouvelle, que je me transportai moi-même dans cette ville. Mais mon arrivée fut précédée d'un fait qui a rempli mon cœur d'amertume et de douleur. La tranquillité publique a été troublée par un fait, ces accidens qu'il n'est pas possible de prévoir et d'empêcher.

Un coup de fusil, dont jusqu'à présent on ignore la cause, tiré qu'on n'attribue pas à la malveillance, ayant été regardé par les troupes comme un acte d'hostilité et d'agression, a été l'occasion de *quelques autres* coups de fusil tirés par la troupe. Quelques individus militaires ou citoyens qui ne sont pas encore connus, en ont été victimes. Comme il importe que ce malheureux événement soit connu sous son véritable aspect, pour qu'il ne donne pas lieu à des interprétations malheureuses, on le fait connaître au public tel qu'il est arrivé, et on annonce qu'en même temps les ordres les plus sévères ont été donnés, et on a pris les dispositions les plus efficaces pour que de semblables *fâcheuses* ne se renouvellent plus. Nous ne doutons pas que tous les habitants de cette ville ne veuillent répondre à mes bonnes intentions pour le bien général et particulier. A l'avenir, la violation de la tranquillité pourra seul aliminer mes regrets de l'accident arrivé hier soir.

Forli, le 21 janvier 1831.

Joseph, cardinal ALBANI.

Après toutes les actions révoltantes commises à Forli par les troupes pontificales, dont, suivant le langage de M. de St. Aulaire, la mission était *toute pacifique*, comment viendrait-on reprocher aux gardes civiques de s'être réunies pour protéger le pays, en *assemblée délibérantes*, et d'avoir *violé le traité des publiques* ?

Il y a quelques heures, la désolation était dans notre ville : on annonçait que des bandes de brigands s'approchaient ; l'avant-garde, à la vérité, occupe déjà un des faubourgs ; on craint le renouvellement des scènes qui ont eu lieu il y a un an. Cependant il paraît que les troupes ont reçu contre-ordre et qu'elles resteront quelques jours à Forli. La garde civique est sous les armes, décidée à se défendre dans les rues et dans les maisons : On fait des barricades, et toute la population se dispose à la résistance la plus désespérée.

Faenza, le 23 janvier.

Les pontificaux sont toujours à Forli ; ils n'ose pas encore osé quitter cette ville. La population des campagnes, exaspérée par les massacres de Forli, s'est levée tout entière ; la guerre de partisans a commencé. Il serait impossible à l'armée pontificale de se diviser ; les détachemens qu'elle enverrait dans les campagnes seraient attaqués sur tous les points du territoire. Le cardinal Oppizoni, archevêque de Bologne, est arrivé à Forli depuis avant-hier ; il cherche à concilier les partis ; mais toute composition avec les bandes d'assassins qu'on nous envoie est impossible. Le cardinal Albani a publié aujourd'hui à Forli, un ordre du jour dans lequel il ne parle plus des massacres commis dans cette ville ; il proteste même de ses intentions pacifiques, et invite les citoyens de la Romagne à accueillir comme des frères les troupes qu'il commande, en promettant qu'elles observeront la plus exacte discipline. Cet ordre du jour a inspiré autant d'indignation que de mépris. Tous les détachemens des gardes civique se concentrent sur Bologne ; les avant-postes sont à Sniet-Lazare, à une lieue de cette ville. Les Bolonais sont disposés à se faire sauter en l'air plutôt que de livrer la ville aux brigands.

Bologne, 24 janvier.

Les atrocités commises à Cesène et à Forli ont exaspéré la population de la Romagne. Le nombre des partisans qui se rassemblent par détachemens dans la Romagne est incalculable ; et Bologne se dispose à la plus sérieuse résistance. Hier, la tranquillité publique a été gravement troublée dans la ville. Les portefaix et les ouvriers avaient pris une attitude terrible ; ils accusaient les magistrats des désastres qu'ont éprouvés les gardes civiques à Cesène, et des malheurs dont la ville de Forli a été le théâtre. Ils se sont dirigés vers l'hôtel-de-ville, avec l'intention annoncée de massacrer les autorités pontificales et les citoyens qu'ils appellent modérés et qui se sont interposés dans ces derniers temps pour prévenir une collision entre les gardes civiques et les troupes du pape. Les gardes civiques à pied et notre bataillon national de chasseurs ont protégé les magistrats ; des canons ont été braqués, mèche allumée, à l'entrée du palais municipal, et l'ordre public a été maintenu. Nous sommes décidés à nous défendre jusqu'à la dernière extrémité contre les assassins de Frosinone.

P. S. Nous recevons à l'instant des nouvelles du combat de la Bastia. Les nôtres, au nombre de 100, ont soutenu un combat de trois heures, presque corps à corps, contre une colonne de 600 pontificaux. Le capitaine Polzi a montré le plus grand courage. Grièvement blessé, il est tombé noyé dans son sang.

Du 26, à neuf heur du matin (une demi-heure avant le départ du courrier de Bologne.)

En ce moment l'avant garde autrichienne est aux portes de Bologne.

Voici la proclamation du comte Radetzki ; elle porte la date du 19 de ce mois, ce qui prouve que les Autrichiens étaient décidés à intervenir avant qu'ils pussent être informés du combat de Cesène, qui a eu lieu le 20 :

"Bolonais !

"Les troupes impériales et royales sous mes ordres, d'accord avec les hautes puissances qui ont garanti au saint-siège apostolique l'intégrité de ses états, y rentrent à la demande de sa sainteté, votre légitime souverain.

"S. M. l'empereur, mon très-auguste souverain, prêtant comme voisin et allié, la protection de ses armes au souverain pontife, n'a pas d'autre but que de maintenir le bon ordre et l'autorité légitime.

L'expérience, sans doute présente à votre souvenir, vous apprend ce que vous avez droit d'attendre des troupes de mon souverain, c'est-à-dire la discipline la plus sévère, le maintien de la tranquillité publique, et la protection due à tous ceux qui auront pour l'autorité légitime le respect et l'obéissance qu'ils lui doivent.

"Du quartier-général, à Milan, le 19 janvier 1832.

"*Signé* le général commandant en chef l'armée impériale et royale en Italie,

COMTE RADETZKY."

Du 27 janvier.

Nous sommes en ce moment complétement cernés par les Autrichiens, qui déjà ont envahi presque toute la Romagne. Le général Geppert a jeté 6,000 hommes dans le pays sur les différents points ; des détachemens parcourent les lieux mêmes les plus impraticables de la province. Il y a maintenant des Autrichiens aux bains de la Porrette, de Bazzano, dans les villages de Saint-Jean-ig-Persiceto, de Minerbio, à Bondrio, à St.-Georges, à Medecina, enfin ces dignes auxiliaires de l'armée du pape sont arrivés hier à Forli ; leur secours était nécessaire : le tocsin sonnait dans toutes les communes, et sans eux les pontificaux n'auraient pu aller plus loin que Forli, où ils sont restés six jours dans l'inaction, effrayés qu'ils étaient du soulèvement général.

Partout où les autrichiens se présentent, ils commencent par désarmer les gardes civiques en déclarant les cadres dissous. Mais quelques heures après, ils rendent aux citoyens les armes qu'ils leur avaient ôtées, en les engageant à se réorganiser sous le nom de gardes rurales et à veiller au maintien de l'ordre. La ville de Bologne est entourée de tous les côtés. Le cardinal Albani va bientôt s'avancer avec ses troupes pour faire son entrée triomphale à Bologne, escorté par les Autrichiens. Si les pontificaux se hasardaient à entrer seuls dans la ville, je puis vous assurer qu'ils seraient tous massacrés.

Au milieu de l'exaspération générale, les Modenais, qui avaient trouvé un asile au milieu de nous, excitent un vif intérêt. Des souscriptions ont été ouvertes et spontanément remplies pour leur donner les moyens de fuir. Ils partent tous pour la France, la Corse ou la Grèce. Sans doute beaucoup d'entre nous ne tarderont pas à les rejoindre.

Eh bien ! notre correspondance nous trompait-elle, lorsque les premiers nous avons poussé le cri d'allarme ? Nos prévisions se sont-elles réalisées ? La déclaration honteuse de notre ambassadeur a-t-elle fait tomber les armes des mains des Romagnols ? Les troupes papales sont-elles entrées sans coup-férir à Bologne comme on se plaisait à le dire dans les cercles ministériels ?

La complicité de notre gouvernement avec une nouvelle sainte-alliance a-t-elle même empêché que la terre de la Romagne ne fût une seconde fois entaillée de la présence des Autrichiens ? a-t-elle du moins arrêté les vengeances des troupes papales ? a-t-elle prévenu le massacre des patriotes ?

Non, tout le mal a été consommé ; aucun avantage n'a été obtenu, et cependant un sacrifice immense, incalculable, a été fait, celui du principe fondamental et conservateur de la révolution de juillet.

(Constitutionnel.)

FRANCE.

PARIS, 6 février.

Une erreur de date et de lieu s'est glissée hier dans la traduction de notre correspondance. C'était à Forli et non pas à Cesène que se trouvait, le 22, le cardinal Albani, et par conséquent sa proclamation, dont nous possédons un exemplaire imprimé, porte la date du 22 et non pas celle du 21. Aujourd'hui, la *Gazette de France*, organe naturel des papalins, prétend profiter de cette erreur pour nier les atrocités commises par ces héros de prédication. Mais toutes les lettres de Parma, de Bologne et des autres villes de la Romagne, rappellent les mêmes détails, et nous avons eu en ce moment sous les yeux une lettre de Forli même qui confirme ces horribles massacres, et qui prouve que le nombre des blessés et des morts n'a pas été exagéré. Voici la traduction littérale de cette lettre :

Forli, le 22 janvier.

Vous connaîtrez déjà sans doute confusément les massacres d'hier soir. Voici les détails exacts. Il y avait à peine un quart d'heure que l'*Aigrin* (une heure après le coucher du soleil) avait sonné, lorsque, à l'occasion d'une rixe qui s'éleva entre deux individus qui se battaient contre, un coup de fusil fut tiré sur la place publique. Il paraît que c'était un signal convenu, car toute la troupe pontificale cria à l'instant *à la trahison !* Des coups de fusil furent entendus en même moment dans toutes les directions, de sorte qu'on peut dire qu'une décharge générale eut lieu simultanément sur toutes les points. Sur la place, on fit des feux de peloton, et la fusillade dura jusqu'à une heure et demie. Les citoyens furent assassinés dans les rues et dans les maisons. On compte en ce moment 44 morts et 68 blessés : on sait qu'il y a beaucoup d'autres blessés, car un grand nombre se tiennent cachés dans leurs domiciles. Parmi les morts, beaucoup sont inconnus, parce que les cadavres sont horriblement défigurés.

La magistrature était allée à la rencontre du cardinal Albani, qui se présente devant la ville dans la nuit, quelques momens après que *l'orfraie* est cassé. Il était accompagné d'une colonne de pontificaux qui escortait des prisonniers faits à Cesène ; il n'en est pas fait le compte qu'on ne le reçoit à coups de canon, parce qu'on crut que c'était une attaque des gardes civiques.

Les boutiques ont été pillées ; les cafés, les maisons publiques saccagés ; des patrouilles et des piquets circulent aux citoyens qui vive ? cri qu'répondent *amis !* et recevaient un coup de fusil. Aujourd'hui les soldats tiennent encore les postes les plus horribles ; ils disent qu'*ils veulent se laver les mains dans le sang*. Ils annoncent qu'ils n'épargneront ni les jeunes gens qui portent de la barbe et des moustaches.

A chaque instant on découvre de nouvelles preuves des atrocités commises par ces brigands, qui tuaient pour le seul plaisir de tuer. Parmi les morts on compte trois ecclésiastiques, plusieurs femmes et beaucoup d'enfans. Pour montrer les cadavres aux regards du peuple, on les a transportés, dépouillés des vêtemens, dans le cimetière, où ils ont été reconnus. C'est parmi les cadavres sans tête qu'on a reconnu, par la marque d'une de ses chaussettes, le comte Guerchi. On n'a pas encore retrouvé les corps des jeunes comtes Gaddi et Santi, quoique on ait fait beaucoup de recherches dans le canal de la ville, où l'on croyait que leurs cadavres avaient été précipités.

On attribue principalement ces horribles excès aux assassins de Frosinone et aux galériens enrégimentés dans les troupes. Les massacres de Cesène d'avaient, pas plus que ceux de Forli, été provoqués par les habitans. Aucune position n'a été indiquée aux troupes qui ont commis tous ces attentats : les chefs ont bien assez à faire de les maintenir sous leurs ordres.

Bologne, 27 janvier.

"Les Autrichiens occupent maintenant toutes les collines qui dominent la ville. Une colonne est à Lojano, et doit entrer par la porte de St-Stefano ; une autre est à St-Anna, et arrivera par la porte de Ferrare ; une troisième, stationnée à la Samoggia, pénétrera par la porte Modenaise ; enfin, une dernière colonne, qui occupe Bazzano, doit se présenter à la porte de Parragona. Il est probable qu'il n'y aura pas de résistance si les Autrichiens entrent seuls ; mais s'ils comptent simplement servir d'escorte aux pontificaux, il sera difficile de contenir les portefaix (facchini), et les ouvriers, qui sont exaspérés au dernier point. Ce sont principalement les massacres de Forli qui ont excité l'indignation de ces braves gens.

La Romagne est occupée tout entière. La route de Toscane est interceptée, de sorte qu'il sera presque impossible aux patriotes les plus compromis de quitter le pays.

(Constitutionnel.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, 4 février.

Par voie extraordinaire.—Le ministre des affaires étrangères a confié à un représentant de mes amis, que tous les rapports qui lui parvenaient de la Hollande, annonçaient que le roi Guillaume poursuivait avec une effrayante activité ses armemens de terre et de mer. La mise en construction de huit frégates vient d'être ordonnée. De tels préparatifs ne sont pas faits contre la Belgique, qui n'a point de marine. Ils indiquent clairement la prévision d'une lutte générale, où la Hollande veut être en mesure de prendre une part efficace. Les discours des lords Aberdeen et Wellington ont porté au plus haut point la confiance des Hollandais dans l'avenir qui s'approche. Le gouvernement belge est loin d'avoir la sécurité qu'il affecte. En vain publie-t-on, dans ses journaux semi-officiels, que les forces régulières de la Hollande sont inférieures à celles de la Belgique, il n'en croit rien, et tout le monde fait comme lui. L'armée belge est à peu près tout ce qu'elle peut être avec les élémens qui la composent. Ce qui fera défaut dans la lutte, si elle s'engage, c'est la garde civique mobile. Le ministre de la guerre comprend la nécessité de faire révoquer, pour le temps de guerre, la disposition qui attribue aux gardes la nomination de leurs sous-officiers et officiers jusqu'au grade de capitaine, inclusivement ; mais il craint de mécontenter l'opinion publique. Il faut pourtant, coûte que coûte, donner une nouvelle organisation à cette précieuse portion de la force nationale. M. de Brouckère est en pour parler à ce sujet avec l'opposition, et fera prochainement, j'en suis sûr, une proposition aux chambres. Les rapports du général Niellon annoncent que la tranquillité extérieure de Gand n'est plus troublée. Les ennemis du gouverneur, l'ayant trouvé plus fort qu'ils ne croyaient, agissent maintenant avec plus de discrétion.

ANGLETERRE.

LONDRES, 4 février.

—On lit dans le *Courier* :

"Lord Palmerston a dit hier soir, dans la chambre des communes, qu'il attendait la ratification du traité de la conférence par l'Autriche, la Russie et la Prusse, comme devant arriver bientôt. Sa seigneurie doit naturellement avoir de bons motifs, au moins dans sa propre opinion, pour cette espérance ; mais nous ne pouvons oublier que l'on exprima la même confiance pour l'arrivée des ratifications le 15, puis le 31 janvier.—Puisse les nouvelles espérances n'être pas aussi vaines que les dernières !

Un confrère dit que refuser de ratifier serait une grande folie ou un grand manque de foi. Ce serait assurément un manque de foi, mais au ministère de la couronne n'a-t-il pas dit dans les premiers jours de janvier, que s'il y avait de la bonne foi dans l'homme, la ratification de l'empereur de Russie arriverait avant le 15 de ce mois, et cependant le 15 et le 31 se sont passés, et rien.

"Nous croyons que l'affaire se terminera à l'amiable, mais non pas que le traité sera ratifié sans modifications. Il faut faire les concessions que demande la prudence. Néanmoins quel qu'en soit le résultat qu'on ne vienne plus nous parler de la bonne foi et des intentions des trois puissances qui ont fait leurs dupes de la Grande-Bretagne et de la France."

—On lit dans *le Globe and Traveller* :

"Il y a quelque raison d'espérer que le roi de Hollande pourra par la suite, être disposé à accéder au traité d'indépendance. Les trois puissances de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse, le pressent fortement d'adopter cette manière d'agir. La ratification du traité par la France et l'Angleterre, et la certitude que les obstacles présentés par les fortifications sont applanis, servira à donner de la vigueur aux deux gouvernemens, et à rendre moins probable qu'une des deux puissances, ou toutes les autres grandes puissances, courront le risque en soutenant le roi de Hollande, de s'embarquer dans une guerre générale."

On sait que depuis quelque tems, *le Globe* a remplacé *le Courier* pour les airs ministériels, depuis que *le Courier* est sous l'influence d'une compagnie de banquiers.

—Dans la cité, toutes les personnes qui se connaissent le plus en politique, regardent la ratification de la France et de l'Angleterre comme devant plutôt effrayer que rassurer les amis de la paix : car, disent-ils, jusqu'au 31 janvier, les puissances n'ayant pas encore ratifié, il était encore possible de faire entrer un traité certaines modifications résumées par la Russie ; mais maintenant il n'en est plus de même ; les rois d'Angleterre et des Français se sont engagés à faire exécuter textuellement toutes les clauses du traité, c'est donc une question entièrement tranchée et par laquelle il n'y a plus à revenir. Les cabinets de Londres et de Paris ne couvriraient de honte en manquant à leurs engagemens et en consentant à des modifications ; le traité doit être regardé comme sacré, puisqu'il a été signé. Cependant la Russie a déclaré qu'elle ne ratifierait jamais sans qu'on y fît des modifications, surtout sur les articles de la navigation intérieure et de la dette. Comment dénouer ce nœud gordien ? sera-ce par l'épée ?.. On attend avec anxiété ; mais on ne peut pas croire que les ratifications qui manquent arrivent incessamment, ainsi que l'annonce lord Palmerston, dans la séance d'hier, à la chambre des communes.

PARIS, 6 février.

S'il faut [illegible] 24 janvier.

[illegible] l'Autriche [illegible] Prusse, l'Angleterre [illegible] la France et l'Angleterre ne [illegible] affaires [illegible] celles qui [illegible] La France et l'Angleterre ne verraient pas de bon œil une nouvelle guerre [illegible] Gaz. d'Augsbourg.)

—Le *Moniteur de Berlin* publie aussi une lettre de Berlin du 18 ; elle porte en substance que le cabinet prussien est certainement disposé à faire tous les sacrifices compatibles avec l'honneur de la Prusse pour terminer à l'amiable les affaires belges ; mais qu'une personne, qui est très-près du trône ne partage pas cette opinion ; on pense que cet homme est trop lié à des intérêts de famille pour qu'on puisse passer outre sans y avoir égard : depuis que le propos est répandu dans le public, on commence à croire que la question belge pourrait fort bien ne pas être entièrement terminée par les diplomates.

LONDRES, 2 février.

Le Courier anglais publie la réponse de la Hollande à la note de la conférence du 4 janvier. Ce document étant d'une longueur démesurée, nous nous contenterons d'en faire un extrait.

Nous remarquons d'abord qu'il porte la date de Londres, le 20 janvier, et qu'il est signé par les deux plénipotentiaires du roi de Hollande. Ces messieurs se rappellent que depuis le 7 novembre le gouvernement des Pays-Bas a manifesté l'opinion que les 24 articles exigeaient des modifications, que le principe d'une simple médiation avait été posé dans la lettre du 1er. février 1831, du ministre des affaires étrangères de France à M. Bresson, lettre qui portait que "la conférence de Londres était une médiation, et que l'intention du gouvernement était qu'elle ne pouvît jamais en exercer." Le même ministre dérivit le 1er. mars suivant au plénipotentiaire français à Londres, "que la conférence était moins compétente et moins éclairée pour la solution d'une question d'intérêt privé que pour les questions d'intérêt européen."

Les plénipotentiaires regrettent d'autant plus qu'on n'ait pas suivi ces principes, que le premier intérêt de notre politique est le conservation de l'indépendance et l'action libre de chaque puissance dans le système des nations, d'où il résulte que les plénipotentiaires ont dû être appelés à leur délibérations. Ils font observer à la conférence que les 24 articles laissent à peine à la Hollande une place honorable dans le système européen ; que chaque état doit être le meilleur juge des conditions qui intéressent ses intérêts, et qu'il est autant du devoir du gouvernement des Pays-Bas de conserver en position, que de respecter les droits des autres puissances. "La conférence, disent-ils, n'adopte pas comme une chose bien sûre la séparation des huit articles du 21 juillet 1831, sous le prétexte que le gouvernement des Pays-Bas a précédemment déclaré de la séparation de la Hollande d'avec la Belgique, et s'est déclaré qu'il ne pourrait le remettre sous sa dépendance sans encourir de dangers."

A ce sujet les plénipotentiaires rappellent les principales phases de la négociation, puis ils ajoutent : "Les bases de la négociation étant définitivement la séparation de la Hollande d'avec la Belgique, il s'agit de savoir si les intérêts de la Hollande doivent être sacrifiés à cette séparation, et si ce qu'on a exigé de la Hollande doit être considéré comme un sacrifice de ses intérêts." Quand à l'impossibilité d'une loyauté ne trouve le gouvernement des Pays-Bas d'exécuter les huit articles, le mois d'août, disent les plénipotentiaires, a pris fin à cause des obstacles sans intervention étrangère ; ils ne [illegible] de voir l'année a des [illegible] protestant [illegible] sans base de la négociation, et le [illegible] prêt à le changer en traité ; mais diverses dépositions de cette année, favorables au roi et à la Hollande, [illegible] les 24 articles, et remplacés par de nouvelles chances dans l'intérêt de la Belgique, la position n'est plus la même ; le roi ne peut plus le signer. Il est certain que que l'hypothèse que l'année a dépassé [illegible] la Belgique les [illegible] que la Hollande ne possédait en 1790, les a fort surpris ; ils ne peuvent entrer dans la conférence, qui en l'invitation, en traçant la ligne démarcative, d'assigner à la Belgique les frontières allemandes situées au nord de la Meuse, dans la province de Gueldre, et stipulant en 1609 à des conditions onéreuses. Pour convaincre des droits incontestables de la Hollande sur Maëstricht, ils rappellent la note verbale de MM. Cartwright et Bresson du 1er. décembre 1830, et le 19e. protocole de la conférence qui établit la nullité des prétentions des Belges.

Après des considérations fort étendues sur la position de la confédération germanique vis à l'égard de la conférence de Londres, dans ce qui a rapport à un changement partiel ou total du grand-duché de Luxembourg, les plénipotentiaires pensent qu'il est démontré qu'il y a une différence essentielle au préjudice de la Hollande, entre les 24 articles et l'ancien, et qui garantit à S. M. la possession du grand-duché de Luxembourg que le consentement de la confédération germanique à l'échange d'une partie du grand-duché, serait incompatible avec les institutions fondamentales de la confédération ; et que, d'après les 24 articles, la Hollande n'acquerrait aucun territoire en compensation de son droit sur les districts qui formaient partie de la Belgique. Quant à l'article 9 des 24 articles, la conférence a rendu justice à la Hollande, en admettant que des droits généraux sont subordonnés aux droits conventionnels, et que lorsqu'une affaire est réglée par des conventions, on n'est que par des conventions qu'on peut la juger ; mais indépendamment de ce principe, la cour La Haye croit devoir établir que des droits conventionnels ne peuvent jamais d'écarter des bases du droit général qui est l'indépendance et l'action libre de chaque peuple. Les plénipotentiaires reviennent ici sur les objections qu'ils ont déjà faites dans une note précédente au sujet des droits de navigation dans les eaux de la Hollande, aussi que des droits relatifs au pilotage, balisage, etc. accordés aux Belges ; mais que les plénipotentiaires représentent au nom de leur gouvernement. Après avoir dit un mot sur la question financière, les plénipotentiaires terminent ainsi :

"Les soussignés terminent ici leurs observations sur la communication de la conférence du 4 janvier, et afin de ne pas rendre trop longues la présente, ils se contentent pas les objets sur lesquels LL. Ex. ont désiré constater la conformité de leurs vues avec celles de cette cour, mais ils sentent le besoin de faire connaître le prix que le gouvernement des Pays-Bas attache à cette conformité, et combien il se flatte de pouvoir prolonger une issue heureuse des négociations.

"Animés du désir sincère de les conduire à une prompte conclusion, les soussignés auront l'honneur de présenter à LL. EEx. un projet qui pourra être convertir en traité entre le roi et les cinq puissances ; ils se flattent que ce projet tendant à concilier autant que possible les vœux et les intérêts de tous, obtiendra l'assentiment de LL. EEx. La conclusion de ce traité consolidera le maintien de la paix générale, et, malgré les sacrifices qu'il occasionnera à la Hollande, l'empressement du roi à agir de concert avec ses augustes alliés, et à voir terminer une source de discorde, triomphera des motifs qui le dissuadaient d'y souscrire.

"Les soussignés sont prêts à demander la conférence sur ledit projet et l'esprit dans lequel il a été conçu, tant les renseignemens qui seraient jugés nécessaires, et le saisissant cette occasion de réitérer à LL. Ex. l'assurance de leur haute considération.

"Signés, FAGEL, VAN ZUYLEN DE NYEVELT."

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

ENTRÉES.

Brick Lucy Ann, Waterhouse, New-York, Harrod & Quarles ; Brick Ann & Leah, Goldsmith, Philadelphie, S. Thompson ; Polacre Venus, Lamont, St. Thomas, F. Tio ; Goél. Magellan, Spicer, Apalachicola, E. Gregory ; Goél. Elizabeth, Forsyth, Pensacola, Capitaine ; Goél. Neptune, Brown, Pensacola, Capitaine.

ARRIVÉE.

Bateau de remorque Shark, ayant mis en mer la barque Lark—il a amené dans le port le navire Champion, le navire Majestic et la goélette Nancy. Parti de la barre lundi à 2 heures après-midi ; laissé en dehors navires Louis et Isabella, barques London et Agnes-Ann, Sticks Nimrod, Margaret et Cosmopolite, et deux autres voiles.

Navire Champion, Patin, du Hâvre.
Navire Majestic, McLean, de Boston.
Brick Elizabeth, Emerson, de Tonnawanda.
Goél. Enterprise, de St. Marks.
Bateau à vapeur Wavertly, Scott, de La Fourche.
Bateau à vapeur Volant, Carter, La Fourche.

MEMORANDA.

Arrivés d'ici au Hâvre, le Crescent, 7 février ; le George, 6 fév. Le 7, le Mérange, attendait la marée pour partir pour de port.

CANDIDATS COMME ALDERMEN.

1er. District :
MARC LAPOTTE, M. MORGAN
2me. District :
FELIX LABATOT.
3me. District :
DR. THOMAS.
4me. District :
ANTONIO DUCROS, E. A. CANON.
5me. District :
A. SUARES, JOSEPH CUMBERTSON, MR. ARTHUR.
6me. District :
J. S. PETERS.
7me. District :
J. M. BACH, L. A. NARAVA.
8me. District :
E. BLANC, A. M. RAMADA.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 22 MARS.

LE BARBIER DE SÉVILLE.

La représentation terminée par

LE CONFIDENT.

Vaudeville en un acte. Dans cet ouvrage, M. CHEVALIER, artiste récemment arrivé en cette ville remplira le rôle de VILLEHANDIE.

M. C. LANUSSE, étant sur le point de s'absenter de ce pays même M. A. Prieur, chargé de sa procuration générale. Les personnes qui ont quelques réclamations contre lui sont priées de se présenter immédiatement rue Royale No. 104, chez MM. Tayes & Co.
23 mars—3.

VENTES PAR E. L. COY.

PAR HEWLETT & BAPTISTE.

JEUDI, 23 du courant, il sera vendu à midi à la bourse, deux intelligents et excellents DOMESTIQUES de maison, un nègre et une mulâtresse, qui seront vendus ensemble, attendu que c'est le mari et la femme, savoir : James, âge d'environ 25 ans, et Ursule, de 19 ans ; ils sont tous deux acclimatés, et ne parlent qu'Anglais ; James est accoutumé aux travaux d'un ménage et est excellent domestique pour servir une table ; il s'entend à soigner les chevaux et est un peu cuisinier ; Ursule est bonne blanchisseuse et repasseuse et sait coudre ; elle est bonne domestique de maison.

Conditions : Six et douze mois en billets endossés à satisfaction. Ces deux esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Christy, not. pub. 21 mars—2.

PAR ISAAC L. M'COY.

VENDREDI, 23 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, deux TERRAINS et les édifices qui s'y trouvent, situés rue Louise, premier lief à partir du fleuve, au faubourg Cloner, à une distance d'environ 360 pieds